

Aubin (non cité au procès-verbal de la montre)

À Kerbilly en Camoël, le 12 septembre 1426 lors d'une réformation des exempts et des nobles, Perrot Aubin est mentionné comme « gentilhomme », (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Camoël ; et site « Archives remarquables »).

À celui-ci pourraient être rattachés :

- Roland. Le 20 octobre 1448, il officie comme passeur à la cour de Faugaret (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 32).

- Jeannette. Épouse de Jean Marlay, ses héritiers sont cités en 1470 dans une procédure portée en appel devant l'officialité de Tours à propos de la chapellenie Saint-Yves servie en la collégiale Saint-Aubin : le droit de présentation étant alors revendiqué par Jean du Verger, seigneur du Verger, pour lui, les héritiers de Jean Marlay et Jeannette Aubin contre Léonel du Chastel et Jean de Kerlantec, ces derniers ayant le soutien des chanoines de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 359).

- Nicolas. Le 24 janvier 1488, il conclut un contrat d'échange avec Aliette de Quelen, veuve de Pierre Le Comte, dame de Careil (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 280).

- Jean. Le 24 octobre 1509, avec Mahé Le Fauhé, Denis Berthe et Guillemette Le Fauhé, héritiers en ligne maternelle de Perrine Deniel, Jean Aubin est cité dans une procédure qui l'oppose à Guillaume de Penbulso et son épouse à propos d'œillet de saline venus de la succession de Perrine Deniel, (*ibid.*, B 18, f° 53 v°). Guillaume de Penbulso est alors sénéchal de Rhuys, (*ibid.*, f° 54 v° 24 mars 1509 n.st.].

Jean Aubin (lui ou son fils de même prénom ?) est mentionné, le 26 août 1530, comme marié à Thomasse Guyanel.

Le 9 septembre 1531, Jean Aubin et son épouse sont visés par une évocation à Guérande accordée à Michel Lebros au sujet de questions de succession (*ibid.*, B 33). Les 24 et 26 janvier 1534 (n.st.), ils obtiennent une maintenue puis une sauvegarde (*ibid.*, B 36, f° 12 v°-13).

Le 4 juillet 1534, est citée la maison, située à Guérande, de Jean Aubin (*ibid.*, E 1157/2). Le 12 septembre 1534, Jean du Boys obtient un relèvement d'appel devant le parlement contre Jean Aubin d'une sentence du sénéchal de Guérande (*ibid.*, B 36, f° 128 v°).

Quant à Kerbilly, cette terre est en possession, en 1536, de Jean Gourdel.

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Aubin », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024